

CONCERTATION

MACARON

Projet d'usine de matériaux actifs de cathode pour batteries à Saint-Saulve (59)

Réponse d'AXENS
au cahier d'acteur
de la Communauté
d'agglomération
de la Porte du
Hainaut

CAHIER D'ACTEUR

concertation-macaron.fr

1. L'eau

- Question de la CAPH :

Au regard de la proximité du site d'implantation avec l'Escaut, nous nous interrogeons sur le traitement et la valorisation des effluents et aimerions obtenir les caractéristiques physicochimiques de ceux-ci.

D'autre part, face à la criticité de la ressource en eau, comment les hypothèses climatiques ont-elles été prises en compte dans la sécurisation de l'approvisionnement en eau sans impacter la biodiversité ni les particuliers ?

Réponse d'Axens :

À ce stade du projet, les caractéristiques physicochimiques et la quantité des rejets d'eau ne sont pas encore connues.

Trois options techniques sont actuellement à l'étude pour répondre aux besoins en eau du procédé :

- Le refroidissement évaporatif, peu énergivore mais consommateur d'eau
- Le refroidissement en boucle ouverte, sans consommation nette d'eau mais avec un impact thermique sur le milieu
- Le refroidissement adiabatique, solution hybride plus énergivore, visant à limiter l'usage de la ressource en eau tout en maintenant l'efficacité du système

Le choix de l'option technique déterminera à la fois la quantité d'eau rejetée et ses caractéristiques physicochimiques. Cela étant, s'agissant d'un procédé de refroidissement, la seule modification physicochimique notable concernera la température de l'eau.

Ce que l'on peut d'ores et déjà affirmer, c'est que les rejets devront strictement respecter la réglementation en vigueur. Axens sera notamment tenu de se conformer à l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Ce texte impose que la température des effluents rejetés ne dépasse pas 30 °C ou, si l'eau prélevée est déjà supérieure à ce seuil, que la température des rejets ne dépasse pas celle de l'eau initialement prélevée.

Par ailleurs, l'acceptabilité du milieu récepteur doit être vérifiée, en tenant compte de son état écologique et chimique. À ce titre, des études sont en cours pour établir l'état initial du fleuve, en caractérisant notamment la qualité de l'eau, sa température, son débit et la sensibilité du

milieu. Cette étape est indispensable pour évaluer la capacité du milieu à absorber les effets potentiels de l'usine. L'ensemble de ces éléments fera l'objet d'une analyse environnementale approfondie, rendue publique dans le cadre de l'enquête réglementaire.

Le choix final de l'option technique tiendra compte des contraintes environnementales, techniques, économiques et réglementaires, ainsi que des projections climatiques. L'approvisionnement en eau devra être sécurisé sans impact sur les milieux naturels ni sur les usages existants, en particulier ceux des particuliers.

2. Consommation électrique

- Question de la CAPH :

Pour notre territoire dans sa globalité, l'énergie doit être disponible à toute heure, et en quantité suffisante pour tous les consommateurs du réseau. Dans la perspective de projets industriels à venir sur le Parc d'activités des Bruilles à Escautpont, nous souhaitons ici rappeler que ce projet ne doit donc ni saturer le réseau local actuel, ni perturber l'installation de nouvelles entreprises.

- Réponse d'Axens :

Chaque validation de demande de raccordement repose sur une étude du réseau visant à évaluer la capacité disponible.

Pour ce projet, l'alimentation provient du poste 225 kV de Valenciennes. L'étude réalisée a confirmé une capacité suffisante pour accueillir ce raccordement, sans compromettre la qualité de service pour les autres consommateurs de la zone.

RTE mène en continu des projections à court, moyen et long terme concernant les futurs raccordements. Depuis 2024, des études ont été engagées afin de dimensionner les investissements nécessaires au développement énergétique de l'axe Valenciennes-Maubeuge.

De manière générale, le réseau haute et très haute tension fait l'objet d'une évolution permanente, afin de l'adapter aux besoins croissants des territoires et d'accompagner leur développement énergétique.

3. Logistique

- Question de la CAPH :

Nous avons bien noté que le flux des approvisionnements en matières premières est prévu via le réseau fluvial (port de Bruay Saint-Saulve) et que flux routier pour les expéditions est estimé à environ 4 camions par jour ouvrés, sans oublier qu'il faut additionner à ces flux les véhicules des collaborateurs et les livraisons diverses. Il est donc impératif que l'infrastructure routière soit adaptée pour éviter tout engorgement dans les zones habitées voisines. Par ailleurs, le site est bordé par une voie ferrée, nous préconisons l'usage de la multimodalité sur ce projet.

- Réponse d'Axens :

La situation du site permet en effet à AXENS d'envisager un approvisionnement à 100 % par transport fluvial, via le port de Bruay-Saint-Saulve. Les matières premières seraient ensuite acheminées jusqu'à l'usine par une desserte dédiée et une voie à l'usage exclusif d'AXENS, sans passer par la voie publique.

Concernant l'expédition des produits finis, l'estimation actuelle repose en effet sur environ 4 camions par jour ouvré, dans le cas où l'intégralité des volumes serait expédiée par la route. Ce volume transporté par la route dépendra de la localisation des clients finaux, qui n'est pas encore précisément connue à ce stade du projet.

Les autres flux seront également intégrés dans l'étude de trafic, laquelle sera jointe au dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE). Par ailleurs, une réflexion est d'ores et déjà engagée avec les collectivités compétentes afin d'anticiper d'éventuels aménagements.

S'agissant plus spécifiquement des déplacements des collaborateurs, il est utile de rappeler que l'usine fonctionnera en 5x8 pour la production, ce qui implique une répartition des effectifs en équipes successives, limitant ainsi les pics de circulation.

Enfin, la proximité immédiate d'une voie ferrée est bien identifiée. AXENS reste ouvert à l'étude de solutions multimodales, y compris ferroviaires, dès lors qu'elles s'avèreraient techniquement et économiquement pertinentes, et selon la localisation finale des clients desservis.

4. Emploi et compétences

- Question de la CAPH :

La Porte du Hainaut se réjouit du recrutement de 400 collaborateurs sur ce site. Une fois la liste des postes à pourvoir établie nous pourrons effectuer une relation avec toutes les structures du territoire. Nous rappelons ici que nous bénéficions d'une main d'œuvre qualifiée et disponible sur le territoire de La Porte du Hainaut.

- Réponse d'Axens :

En effet, la présence d'une main-d'œuvre qualifiée, au sein d'un bassin d'emploi historiquement tourné vers les métiers de l'industrie, a compté parmi les raisons ayant conduit AXENS à choisir Saint-Saulve pour implanter son projet d'usine de matériaux actifs de cathode pour batteries. AXENS prend note avec intérêt de l'offre de service de la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut. Un travail d'identification des besoins en compétences a d'ores et déjà été engagé. Y répondre nécessite la mobilisation et la coordination de l'ensemble des acteurs du territoire, notamment en matière de formation, afin d'accompagner l'émergence d'une nouvelle filière autour des métiers de la batterie.

- Question de la CAPH :

Quel est le Plan de déplacement en Entreprise prévu pour ces collaborateurs ? Avez-vous intégré dans celui-ci des perspectives de liaisons douces notamment en lien avec le schéma cyclable de La Porte du Hainaut ?

- Réponse d'Axens :

À ce stade du projet MACARON, encore très amont, aucun plan de déplacement en entreprise n'a encore été défini. Un Plan de Mobilité Durable devra être élaboré dès que le projet entrera dans sa phase opérationnelle, en lien avec les obligations applicables aux sites employant plus de 50 salariés. Celui-ci pourra intégrer des mesures en faveur de la mobilité douce, en cohérence avec les dynamiques locales. De manière générale, Axens est très favorable aux mobilités douces en particulier le vélo et participerait volontiers aux réflexions qui seraient initiées par les collectivités locales pour aménager des voies dédiées.

- Question de la CAPH :

S'agissant d'une ancienne friche industrielle, quels sont les résultats des diagnostics de pollution du site et Quel est le plan de gestion de la pollution prévu ? (Décharge classifiée donc flux poids lourds ou gestion in situ du site)

Dans un souci de transparence, nous aimerions avoir connaissance de l'étude d'impact environnemental.

Quelles sont par ailleurs les nuisances éventuelles ? (bruit / odeurs / fumées) et les solutions proposées pour palier à ces nuisances ? quel suivi de la qualité de l'air ?

- Réponse d'Axens :

L'étude d'impact environnemental est en cours de réalisation. Elle sera rendue publique et accessible au moment de la consultation parallélisée du public, au même titre que l'ensemble des pièces du Dossier de demande d'autorisation environnementale.

À ce stade du projet, les principaux impacts identifiés concernent le bruit issu de l'activité du port de Bruay-Saint-Saulve, ainsi que les rejets atmosphériques liés au procédé industriel. Pour limiter les nuisances sonores, nous avons prévu d'encadrer les horaires de travail des équipes logistique afin que leur activité ne se déroule pas pendant les périodes où le niveau sonore ambiant est bas (7h-19h). Concernant les rejets atmosphériques, les fumées générées lors des phases de traitement thermique dans les fours seront traitées par des systèmes de filtration installés au niveau des cheminées. Les résidus solides issus de cette filtration seront valorisés.

Aucune nuisance olfactive n'est attendue, le procédé n'impliquant pas l'usage de composés organiques volatils, tels que des solvants, susceptibles de générer des odeurs.

Concernant l'eau, à ce stade des études, des rejets de purges d'eau de refroidissement pourraient être nécessaires, après traitement, en fonction de l'option technique retenue pour le système de refroidissement.

Enfin, le site d'implantation du projet se situe sur une partie du terrain de l'ancienne tuberie Vallourec. La caractérisation des remblais issus de cette occupation passée constitue un point de vigilance. Un diagnostic de pollution des sols est en cours afin de s'assurer de la compatibilité de l'état du sous-sol avec les travaux à venir et, le cas échéant, de prévoir les mesures de gestion adaptées.

5. Périmètre SEVESO

- Question de la CAPH :

Nous soulignons ici qu'il n'est pas envisageable pour notre agglomération que les contours du périmètre SEVESO amènent à contraindre à terme certaines activités, sur le parc d'activités des Bruilles.

Par ailleurs, quels sont les dangers cumulés en prenant en compte les entreprises voisines ?

- Réponse d'Axens :

L'étude de dangers est en cours de réalisation et sera rendue publique au moment de la consultation du public parallélisée, au même titre que l'ensemble des pièces du dossier de Demande d'autorisation environnementale.

AXENS met tout en œuvre pour contenir les effets potentiels dans les seules limites du site de l'usine, de sorte qu'il ne devrait ni entraver le développement de nouveaux projets sur le parc d'activités des Bruilles, ni impacter les entreprises déjà implantées sur le territoire de la CAPH et de la CAVM. Compte tenu de la typologie des risques à l'origine de la classification Seveso seuil haut de la future usine de matériaux actifs de cathode nous avons de bonnes chances de penser que nous y parviendrons.

Pour rappel, cette classification n'est pas liée à un risque d'incendie ou d'explosion, mais au stockage et à la manipulation de substances susceptibles de présenter un danger pour la santé en cas d'exposition prolongée ou non maîtrisée.

6. Synergies avec l'éco-système local

- Question de l'AREAH :

Nous imaginons que des synergies vont être envisagées avec les entreprises aux alentours, notamment sur les intrants et productions, l'exploitation de chaleur commune etc.

Avez-vous déjà idée des liens qui pourraient être envisagés ?

Réponse d'Axens :

AXENS est ouvert à ce type de partenariats, dès lors qu'ils s'avèrent techniquement et économiquement pertinents. Il est encore trop tôt, cependant, pour identifier précisément les

liens qui pourraient être développés. Des pistes de collaboration sont en cours d'exploration. Elles seront précisées au fur et à mesure de l'avancement du projet.